

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017

Référence : C.N.186.2025.TREATIES-PARTII.14.a (Notification dépositaire)

CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA RÉPRESSION DU FAUX
MONNAYAGE

GENÈVE, 20 AVRIL 1929

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA : ADHÉSION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 3 mars 2025.

La Convention entrera en vigueur pour la République de Moldova le 1^{er} juin 2025 conformément à son article 26 qui stipule :

« Chaque ratification ou adhésion qui interviendra après l'entrée en vigueur de la Convention, conformément à l'article 25, sortira ses effets dès le quatre-vingt-dixième jour qui suivra la date de sa réception par le Secrétaire général de la Société des Nations. »

Le 2 mai 2025

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized letters that appear to be 'DN'.